



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-430**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER**

**TRAVAUX – ENEDIS**  
**7 RUE CROIX ROUGE**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation sera interdite le mardi 27 août 2024 de 10h00 à 12h00 (voir photo jointe) :

- rue Croix Rouge de la rue Louis Blanc à la rue Colonel Pagès,
- rue du Marché de la rue Doyen René Gosse à la rue Croix Rouge.

**Article 2 :**

Le stationnement sera interdit sur un emplacement placette rue Croix Rouge (voir photo), le mardi 27 août 2024.

**Article 3 :**

**Les travaux sont interdits le mercredi jour de marché.**

**Article 4 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « ENSIO » effectuant les travaux.

**Article 5 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 21 Août 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.